



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION année 2024

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association.....

Date de parution au Journal Officiel de la création de l'association : le.....

Adresse du siège social

Nom du correspondant dans l'organisme :.....

Téléphone : Adresse électronique :

N° SIRET : N° SIREN (délivré par l'INSEE) :.....

Code APE : Association Loi de 1901 : OUI – NON (Rayer la mention inutile)

Objet de l'association :
.....
.....
.....

Composition du Conseil d'administration :

Nom du Président :.....

Tél : Courriel :

Nom du Vice Président :

Tél : Courriel :

Nom du Trésorier :

Tél : Courriel :

Nom du Trésorier adjoint :

Tél : Courriel :

Nom du Secrétaire :

Tél : Courriel :

Nombre de salariés :..... Nombre de bénévoles :

Votre organisme dispose-t-il d'un commissaire aux comptes : **OUI – NON** (rayer la mention inutile)

Reconnaissance d'utilité publique : **OUI – NON** (rayer la mention inutile)



Ville de Saint-Martin-le-Vinoux
40, avenue du Général Leclerc
38950 Saint-Martin-le-Vinoux
04 76 85 14 50
accueil@smlv.fr

II. PROJET ASSOCIATIF

Projet :

Descriptif :

.....

.....

Objectifs :

.....

Période de réalisation du projet :

Nombre de personnes concernées :

Durée du projet (en nombre de journée) :

Montant de la subvention souhaitée :

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU REÇU AU DELA DU 20 OCTOBRE DE L'ANNEE N-1
NE SERA PAS EXAMINÉ**

III. DECLARATION SUR L'HONNEUR

En application de la loi du 1er juillet 1901, du décret du 30 octobre 1935 et de l'article L 1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée et être appelée à fournir toutes pièces justificatives.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'organisme, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je, soussigné(e) (nom et prénom).....
représentant(e) légal(e) de l'association.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée.
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier ainsi que des pièces jointes
- certifie que l'association a souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Fait pour valoir ce que de droit.

Le.....

A

Signature